



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/370
31 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(7-10 octobre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 octobre 2002, à 10 heures

Lundi 7 octobre

Session extraordinaire du SC.1 sur la révision
de la R.E.4

TRANS/SC.1/2002/4
TRANS/SC.1/2001/5
TRANS/SC.1/2000/6

* Les représentants sont priés de se munir, pour la quatre-vingt-seizième session du Groupe de travail des transports routiers, de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Tout document manquant pourra être obtenu auprès de la Section de la distribution des documents, au Palais des Nations, à Genève (salle C.111, 1^{er} étage, Palais des Nations).

Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (caroline.jeunet@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan à la dernière page), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

Mardi 8 octobre

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.1/370 |
| 2. | Activités des organes de la CEE et des organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail | TRANS/SC.1/369 |
| | a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires | ECE/TRANS/139 et Add.1
TRANS/2002/15 |
| | b) Organisations internationales | |
| 3. | Mise en œuvre de l'AETR | TRANS/SC.1/AC.6/4
TRANS/SC.1/AC.6/2002/1/Add.1
Document informel n° 1 |
| 4. | Infrastructure des transports routiers | |
| | a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) | |
| | i) État des précédents amendements à l'AGR | |
| | ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR | TRANS/SC.1/AC.5/2002/36
TRANS/SC.1/2002/5
TRANS/SC.1/2002/11 |
| | iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR | TRANS/SC.1/AC.5/2002/36
TRANS/AC.7/9 et Add.1
et Corr.1 (français seulement)
TRANS/SC.1/2002/6 et Add.1
TRANS/AC.7/2002/1 |
| | b) Projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM) | TRANS/SC.1/2002/7 |
| | c) Projet «Corridor bleu» | ENERGY/WP.3/AC.1/2002/1 |

Mercredi 9 octobre

- | | | |
|----|---|--|
| 5. | Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ses opérations | |
| | a) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale | Document informel n° 2
TRANS/SC.1/2002/12 |

- | | | |
|------|--|---|
| b) | Établissement d'un protocole à la CMR | TRANS/SC.1/2001/7
TRANS/SC.1/2002/1
TRANS/SC.1/2002/2 et
Add.1, 2 et 3
A/CN.9/WG.IV/WP.94 |
| c) | Examen de la situation et des questions concernant la facilitation du transport routier international | |
| i) | Carte internationale d'assurance automobile (carte verte) | TRANS/SC.1/2002/10
Document informel n° 3 |
| ii) | Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier et application desdits instruments | Document informel n° 4 |
| iii) | Harmonisation des dispositions fiscales et autres applicables au transport routier | TRANS/SC.1/2002/8
Document informel n° 5 |
| 6. | Transports, environnement et santé | ECE/AC.21/2002/8 |

Jeudi 10 octobre

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 7. | Questions diverses
Date de la prochaine session | TRANS/SC.1/2002/9 |
| 8. | Adoption de décisions | |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

7 octobre 2002

SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À LA RÉVISION DE LA RÉOLUTION D'ENSEMBLE SUR LA FACILITATION DES TRANSPORTS ROUTIERS INTERNATIONAUX

À sa quatre-vingt-quinzième session (16-19 octobre 2001), le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a examiné une nouvelle version de la R.E.4, établie par le Groupe de travail spécial chargé de la révision de la R.E.4, qui s'était réuni à Genève les 10 et 11 mai 2001 (TRANS/SC.1/2001/5). Des représentants de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Roumanie, de la Suisse, de la Commission européenne (CE) et de l'Union internationale des transports routiers (IRU) y ont participé.

Le Groupe de travail des transports routiers a estimé que le nouveau projet représentait une amélioration notable par rapport aux versions antérieures. Cependant, comme les versions anglaise et russe du document avaient été communiquées peu de temps avant la session, il a

demandé au secrétariat d'en envoyer le texte dans la langue appropriée à tous les pays membres, en les invitant, si nécessaire, à présenter par écrit des propositions tendant à le réviser.

Il a invité le secrétariat à établir une synthèse des réponses reçues et une version corrigée du projet, en tenant compte, si possible, des propositions présentées. Il a cependant déclaré qu'il n'entendait pas convoquer le Groupe de travail spécial une troisième fois pour réexaminer le projet et que son objectif était d'adopter la R.E.4 révisée à sa quatre-vingt-seizième session de manière à la soumettre au Comité des transports intérieurs pour approbation en 2003.

Afin d'atteindre cet objectif, ce qui nécessitait un examen détaillé de toutes les dispositions du projet de texte, et d'arriver au consensus le plus large possible, le Groupe de travail des transports routiers a estimé qu'il serait utile d'organiser à cette fin une journée spéciale immédiatement avant la prochaine session.

À sa soixante-quatrième session, tenue en février 2002, le Comité des transports intérieurs a approuvé la décision prise par le Groupe de travail spécial de tenir une session extraordinaire au début de la quatre-vingt-seizième session.

Une version consolidée de la R.E.4 montrant clairement toutes les propositions de modifications reçues en réponse à la lettre du secrétariat est publiée sous la cote TRANS/SC.1/2002/4 et servira de base aux débats qui auront lieu à la session extraordinaire consacrée à la révision de la R.E.4.

Le Groupe de travail des transports routiers sera invité à examiner le nouveau texte paragraphe par paragraphe, en prenant note des réserves formulées par des pays lorsqu'un consensus ne peut être dégagé. Le texte final adopté sera alors communiqué au Comité des transports intérieurs à sa soixante-cinquième session, en février 2003.

La résolution d'ensemble de la CEMT concernant les règles applicables aux transports internationaux de marchandises par route, adoptée par le Conseil des ministres réuni à Prague les 30 et 31 mai 2000, est publiée sous la cote TRANS/SC.1/2000/6 et est communiquée au Groupe de travail des transports routiers pour référence.

8 octobre 2002

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

2. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

À sa soixante-quatrième session (15-17 février 2002), le Comité des transports intérieurs a approuvé le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-quinzième session (TRANS/SC.1/369) (ECE/TRANS/139, par. 42).

Toutes les questions relatives au SC.1 examinées par le Comité seront abordées dans l'ordre des points correspondants de l'ordre du jour.

Le programme de travail pour 2002-2006 du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires est publié sous la cote ECE/TRANS/139/Add.1.

En ce qui concerne la sécurité, le Comité des transports intérieurs a exprimé ses profonds regrets à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001 et a accueilli avec satisfaction le document établi par le secrétariat (TRANS/2002/15) à titre de contribution importante pour définir une approche de la question des transports et de la sécurité. Le Comité a estimé qu'il fallait clairement définir le concept de sécurité dans les transports pour pouvoir évaluer la possibilité d'examiner plus avant la question dans le cadre de la CEE-ONU et la façon de procéder à cet égard. Il a aussi souligné combien il était important d'établir un équilibre soigneusement étudié entre la sécurité dans les transports et la facilitation des transports afin d'assurer la fluidité du trafic, en particulier grâce à l'emploi des nouvelles technologies.

Le Comité des transports intérieurs a invité ses organes subsidiaires à définir, dans leurs domaines de compétence respectifs, les différences entre les notions de «sécurité» et de «sûreté» et les questions concrètes pertinentes qui pourraient être abordées à cet égard, en tenant compte des travaux et études réalisés par d'autres organes, en particulier la CEMT. Il a aussi prié le secrétariat de faire la synthèse de ces vues pour que le Comité les examine à sa prochaine session et puisse donner des conseils sur les mesures ultérieures à prendre. Le Comité a aussi invité les gouvernements à informer le secrétariat des mesures prises dans ce domaine au niveau national afin de déterminer les besoins spécifiques quant aux actions complémentaires à mener à l'échelle internationale.

Le Groupe de travail est invité à déterminer les éléments de son programme de travail pour lesquels la sécurité est un sujet de préoccupation.

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont priés d'informer le Groupe de travail de leurs activités et de communiquer au secrétariat un bref résumé de leurs interventions pour inclusion dans le rapport de la session.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD AETR

À sa quatre-vingt-quinzième session, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a décidé de réunir à nouveau le Groupe de travail spécial sur la révision de l'AETR en vue de revoir tous les amendements proposés à l'Accord, notamment ceux qui portent sur l'inclusion du tachygraphe numérique, et de veiller tout particulièrement à leur cohérence sur le plan juridique en proposant, si nécessaire, de nouvelles modifications.

Le rapport de la deuxième session du Groupe de travail spécial, tenue les 11 et 12 avril 2002, est publié sous la cote TRANS/SC.1/AC.6/4. Le Groupe de travail des transports routiers devrait examiner et approuver les propositions d'amendements figurant dans ledit rapport.

La volumineuse annexe 1B du Règlement 3821/85/CEE sera publiée dans le Journal officiel des Communautés européennes en août 2002. Des exemplaires du texte final de l'annexe 1B seront disponibles pendant la session en anglais et en français en tant que document informel n° 1. On espère que la traduction russe sera aussi disponible, mais cela pourrait s'avérer impossible en raison des délais de publication par l'Union européenne.

Le secrétariat donnera par ailleurs des informations sur l'état des amendements proposés à l'article 12 de l'Accord qui ont été adoptés par le Groupe de travail des transports routiers à sa quatre-vingt-treizième session (octobre 1999). Le texte final de l'article 12 est publié sous la cote TRANS/SC.1/AC.6/2002/1/Add.1. Il convient de rappeler que la représentante de la France a fait part de l'intention de son pays de communiquer le nouveau texte de l'article 12 au Secrétaire général de l'ONU pour que les procédures formelles d'amendement soient effectuées conformément à l'article 21 de l'AETR.

Les documents TRANS/SC.1/2001/13 et Add.1 contiennent la liste des adresses des autorités chargées de vérifier l'application de l'AETR. Quant aux pays qui n'ont pas encore fait parvenir au secrétariat l'adresse de leur autorité nationale compétente, ils sont priés de le faire dès que possible.

4. INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS ROUTIERS

a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

i) État des précédents amendements à l'AGR

Le Groupe de travail sera informé de la date d'entrée en vigueur des projets d'amendements à l'AGR que le SC.1 a adoptés à sa quatre-vingt-quinzième session en 2001.

Le Groupe de travail sera saisi d'une version consolidée de l'AGR contenant tous les amendements entrés en vigueur (TRANS/SC.1/2002/3) et de la carte la plus récente du réseau AGR (2002).

ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et approuver les propositions d'amendements à l'annexe I examinées à la dix-huitième session de la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR, tenue les 10 et 11 juin 2002. Les textes de ces propositions figurent dans l'annexe I du document TRANS/SC.1/AC.5/36. Le Groupe de travail sera saisi d'un document de la Slovénie concernant la route E 653 (TRANS/SC.1/2002/5) et d'un document de la Fédération de Russie concernant les propositions relatives aux routes E 40 et E 125 (TRANS/SC.1/2002/11).

iii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe II

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et approuver les propositions d'amendements à l'annexe II examinées à la dix-huitième session de la Réunion spéciale sur l'application de l'AGR. Les textes de ces propositions figurent dans l'annexe 2 du document TRANS/SC.1/AC.5/36.

Ainsi que la demande en avait été faite à la dix-huitième session de la Réunion spéciale, le représentant de la France a communiqué une proposition additionnelle concernant l'environnement (TRANS/SC.1/2002/6). Dans le document TRANS/SC.1/2002/6/Add.1, le secrétariat fait une suggestion sur la façon dont le texte proposé par la France pourrait être intégré dans l'AGR. Une proposition additionnelle sur la sécurité dans les tunnels sera disponible dès que le texte en aura été reçu.

Le Groupe de travail sera saisi, pour référence, du rapport final et des recommandations du Groupe spécial multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels routiers (TRANS/AC.7/9 et Add.1 et Corr.1 (français seulement) ainsi que de la Déclaration de Zurich relative à l'amélioration de la sécurité routière, notamment dans les tunnels en zone alpine, adoptée par les Ministres des transports des pays alpins (TRANS/AC.7/2002/1).

b) Projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution du projet TEM depuis sa dernière session (TRANS/SC.1/2002/7).

c) Projet «Corridor bleu»

À sa soixante-quatrième session, le Comité des transports intérieurs a été informé par un représentant de la Division de l'énergie de la CEE-ONU des faits nouveaux concernant le projet «Corridor bleu» relatif à l'utilisation du gaz naturel comme carburant pour le transport international de marchandises et de l'établissement de corridors qui seraient utilisés par des véhicules utilisant le gaz naturel comme carburant.

Le Comité des transports intérieurs a noté que le Groupe de travail du gaz avait décidé de créer une équipe spéciale chargée d'examiner la faisabilité du projet et était convenu que des spécialistes des transports devaient aussi participer à cette activité. Le Président du SC.1 a participé à la première réunion de l'équipe spéciale, tenue à Varsovie le 28 juin 2002. Un rapport sur cette réunion est publié sous la cote ENERGY/WP.3/AC.1/2002/1 (anglais seulement).

5. HARMONISATION DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR ROUTE ET FACILITATION DE CES OPÉRATIONS

a) Examen des possibilités d'accords ou d'autres mesures concernant le passage des frontières et des postes frontière dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale

Le Groupe de travail sera informé de l'avancement des débats sur le nouveau projet de texte de l'annexe 8 de la Convention internationale relative à l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières dont le Comité de gestion WP.30 est actuellement saisi pour adoption. À sa cent-unième session, tenue en juin 2002, le WP.30 a pris note de réserves formulées par certaines délégations au sujet des articles 2, 4 et 5 de la nouvelle annexe 8.

Le WP.30 a prié son secrétariat de tenir des consultations avec les Parties contractantes à la Convention en vue d'étudier les solutions possibles aux problèmes en suspens concernant l'adoption de la nouvelle annexe 8 de la Convention. Il lui a demandé d'organiser, si nécessaire,

des réunions de groupes d'experts informels pour régler les problèmes posés par certaines dispositions litigieuses de cette nouvelle annexe, s'agissant en particulier des visas, des dispositions techniques relatives aux transports et des procédures douanières. Le Groupe de travail a prié son secrétariat de mener à bien ses consultations avant la fin de l'année et d'établir la version définitive du projet de texte de la nouvelle annexe pour la session à venir du Comité de gestion de la Convention sur l'harmonisation en février 2003.

À la soixante-quatrième session du Comité des transports intérieurs, plusieurs délégations ont rappelé leurs préoccupations quant aux difficultés rencontrées par les transporteurs pour obtenir un visa et ont demandé que l'on recherche des solutions concrètes pour améliorer la situation. Le Comité a chargé le SC.1 et le WP.30 d'examiner en détail ce problème à leurs prochaines sessions. Pour qu'il soit plus facile de s'attaquer au problème, il a demandé aux gouvernements de clarifier leurs positions à cet égard aussi rapidement que possible en répondant à un questionnaire établi par le secrétariat.

Le secrétariat a envoyé un questionnaire portant sur le sujet en demandant que les gouvernements y répondent le 1^{er} septembre 2002 au plus tard. Le questionnaire sera communiqué au Groupe de travail en tant que document informel n° 2 et des informations seront données sur les réponses reçues.

b) Examen de la question de l'établissement d'un protocole à la CMR

À sa quatre-vingt-quinzième session, le Groupe de travail a examiné un projet de texte de protocole à la CMR, visant à inclure l'échange de données informatisé dans ses procédures (TRANS/SC.1/2001/7).

Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'envoyer le nouveau projet de protocole à toutes les Parties contractantes à la CMR avec un questionnaire leur demandant quels libellés elles préfèrent. Une synthèse des réponses sera établie avec l'assistance d'Unidroit et un groupe de rédaction sera constitué au besoin pour établir le texte final du protocole. Le Groupe de travail avait alors déclaré que son objectif serait d'adopter le texte final du protocole à la quatre-vingt-seizième session du SC.1 et d'inviter les pays à signer le protocole à la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs en février 2003.

Le questionnaire est reproduit dans le document TRANS/SC.1/2002/1. Les réponses sont publiées sous les cotes TRANS/SC.1/2002/2 et Add.1 et 2. Le texte des observations sur les réponses figure dans le document TRANS/SC.1/2002/2/Add.3 établi par Unidroit.

Le Groupe de travail est invité à examiner les réponses au questionnaire et à se prononcer sur le calendrier relatif aux futurs travaux et à l'adoption du protocole parce qu'il ne sera probablement pas possible d'atteindre l'objectif initial qui était d'adopter un texte final à la quatre-vingt-seizième session.

Le Groupe de travail est aussi invité à tenir compte d'un document communiqué par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les aspects juridiques du commerce électronique (A/CN.9/WG.IV/WP.94, par. 86 à 104).

c) Examen de la situation et des questions concernant la facilitation du transport routier international

i) Carte internationale d'assurance automobile (carte verte)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le rapport du Président du Conseil des bureaux (TRANS/SC.1/2002/10) ainsi que la liste mise à jour des accords interbureaux concernant l'assurance automobile internationale aux tiers (document informel n° 3).

ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

L'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE-ONU dans le domaine du transport routier sera indiqué par le secrétariat. On trouvera aussi des renseignements dans le document informel n° 4.

iii) Harmonisation des dispositions fiscales et autres applicables au transport routier

Le Groupe de travail sera saisi pour examen d'un document de l'IRU concernant l'admission à la profession de transporteur routier (TRANS/SC.1/2002/8).

6. TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 5 juillet 2002) et de la déclaration ministérielle qui été adoptée à cette occasion (ECE/AC.21/2002/8).

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions sous ce point de l'ordre du jour.

L'attention du secrétariat de la Division des transports a été appelée sur le cas des conducteurs qui ont été emprisonnés dans d'autres pays pour contrebande de drogue alors que les drogues ont été trouvées dans des palettes ou des conteneurs scellés. Des informations complémentaires figurent dans le document TRANS/SC.1/2002/9.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la question de la responsabilité que les conducteurs sont tenus d'assumer en ce qui concerne leur chargement et déterminer si d'autres approches seraient possibles.

Date de la prochaine session

Le secrétariat a provisoirement fixé les dates de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail du 28 au 30 octobre 2003.

8. ADOPTION DE DÉCISIONS

Le Groupe de travail adoptera une brève liste de décisions prises à sa quatre-vingt-seizième session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference

Date : _____

Working party on Road Transport
Genève, 96th session, 7-10 October 2002

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

...

Are you based in Geneva as a
representative of your permanent
mission ?

YES NO (*delete non applicable*)

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From

Until

Document Language Preference

English

French

Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Participant
photograph if form
is sent in advance of
the conference date.

Please PRINT your
name on the reverse
side of the
photograph

Spouse photograph
if form is sent
in advance of the
conference date.

Please PRINT your
name on the reverse
side of the
photograph

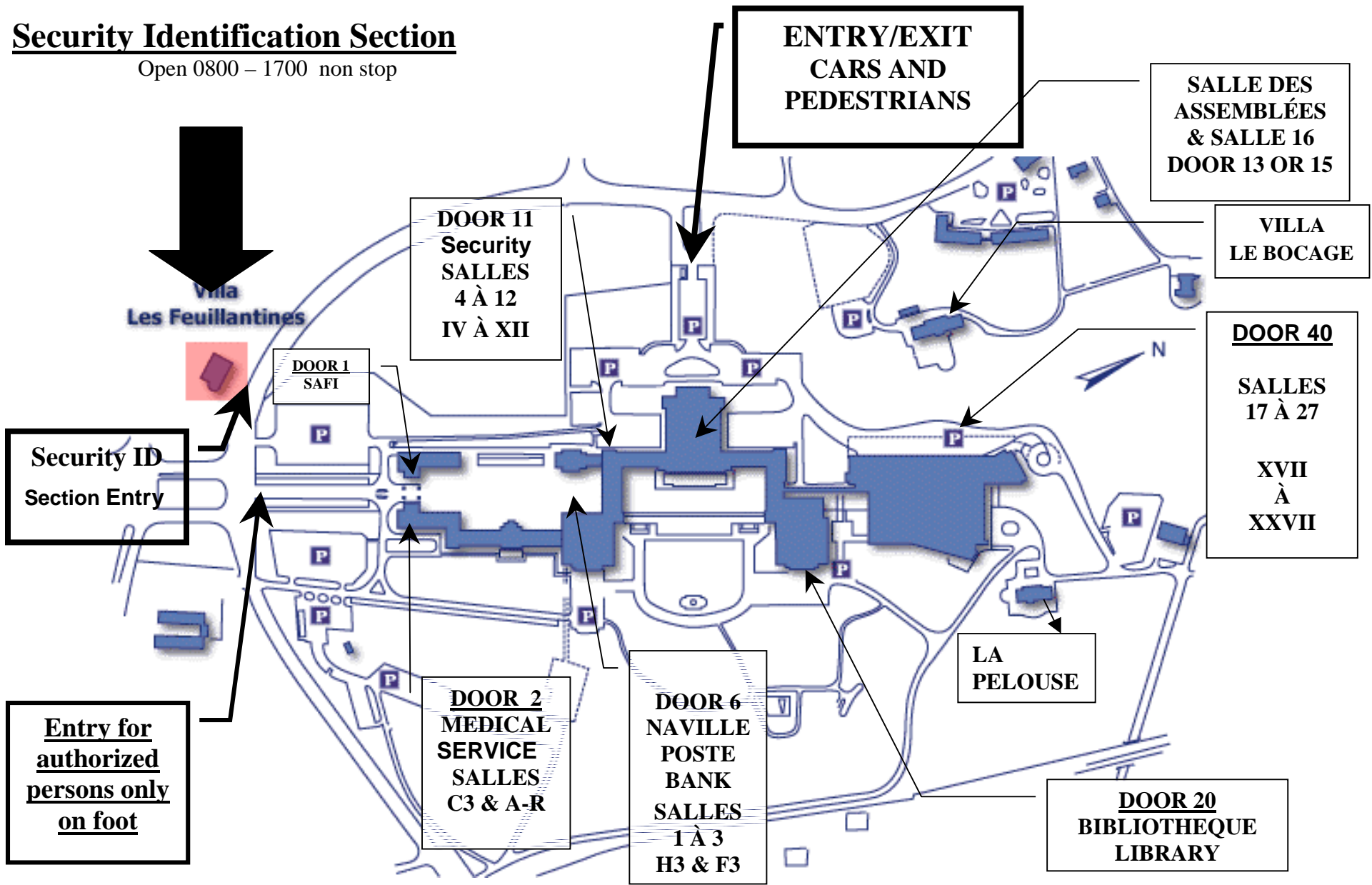
Security Use Only

Card N° Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop



**Security ID
Section Entry**

**Entry for
authorized
persons only
on foot**

**DOOR 1
SAFI**

**DOOR 11
Security
SALLES
4 À 12
IV À XII**

**ENTRY/EXIT
CARS AND
PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLÉES
& SALLE 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE BOCAGE**

**DOOR 40
SALLES
17 À 27
XVII
À
XXVII**

**LA
PELOUSE**

**DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 À 3
H3 & F3**

**DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLES
C3 & A-R**

**DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY**